



Commission de l'éducation et de la formation

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Restructuration et extension du collège de BRUMATH - Programme technique détaillé

Rapport n° CP/2013/307

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administration

Résumé :

Le Conseil Général a retenu le principe de restructuration et d'extension du collège de BRUMATH.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la validation du Programme Technique Détaillé des Travaux.

L'opération envisagée doit permettre de restructurer l'ensemble du site du collège de Brumath.

Le collège est situé 3 rue du Collège à Brumath, dans une zone urbaine, entouré d'établissements publics et d'habitations.

Le site est composé de 3 bâtiments pour le collège et 2 pour les logements de fonction sur une surface utile de 3565 m² :

- Le bâtiment A (construit en 1970), sur 3 niveaux, accueillant l'administration, l'infirmierie, la vie scolaire et des salles de cours.
- Le bâtiment B (construit en 1961), sur 2 niveaux, accueillant le Centre de Documentation et d'Information (CDI), la salle de musique, des salles de cours
- Le bâtiment C (construit en 1970) sur un niveau. Une extension a été réalisée en 1993. Il accueille dans la partie la plus récente la demi-pension et dans l'autre la chaufferie et les locaux pour les agents. Aucune restructuration n'est nécessaire dans les espaces internes du restaurant scolaire.
- Le bâtiment Logements de Fonction rue du Collège (construit en 1970) sur 3 niveaux.
- Le bâtiment Logement de Fonction rue du Château (construit en 1961)

Aucune liaison interne ou abritée n'existe entre les différents bâtiments.

L'établissement accueille actuellement 720 collégiens. Les évolutions d'effectifs annoncées tendent vers un effectif d'environ 800. L'objectif retenu par le Conseil Général du Bas-Rhin est de restructurer et d'étendre l'établissement afin de permettre un accueil de 800 collégiens ainsi qu'une Unité Pédagogique Intégrée.

Pour cette opération, les études de programmation ont été confiées au Cabinet G'est AMO en janvier 2013. La maîtrise d'ouvrage s'est adjointe les compétences d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage en Haute Qualité Environnementale, le bureau d'études PANOPTIQUE.

Le scénario retenu lors du Comité de Pilotage en phase préprogramme est le suivant :

- Restructuration lourde des bâtiments A et B.
- Création d'une extension devant le pignon est du bâtiment A.
- Création d'une extension permettant de liaisonner les bâtiments A et B.
- Optimisation de la salle à manger de la demi-pension sans travaux intérieurs, grâce à la création d'un accès couvert extérieur.
- Démolition des bâtiments logements et reconstruction sur la limite nord de la parcelle.
- Création d'un abri vélos confortable à l'entrée de l'établissement.

- Maintien du plateau sportif situé entre le gymnase et la demi-pension.
- Maintien d'une réserve foncière au sud du bâtiment B. Cette zone permettra également la mise en place dès cet été des locaux modulaires utilisables en partie immédiatement par le collège et qui resteront en prévision de la réalisation des travaux des bâtiments (A, B) vidés.

Le plan de masse synthétique figure dans l'annexe jointe.

Le projet permettra également de:

- Mettre en conformité l'établissement au regard des différentes réglementations en vigueur.
- Requalifier les entrées et cheminements et donner une dimension paysagère à certains espaces.
- Revoir l'ensemble des espaces, ainsi que le fonctionnement de l'établissement afin de répondre aux exigences actuelles en matière d'établissement scolaire.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux est de 10 270 000 € HT (valeur mai 2013). Les coûts de mise en place de locaux modulaires pendant les travaux afin de maintenir l'établissement en fonctionnement sont inclus dans l'enveloppe.

L'opération sera menée selon la Charte Développement Durable du Conseil Général du Bas-Rhin et les exigences de Haute Qualité Environnementale prévues dans le programme technique détaillé.

En termes de calendrier, le lancement du concours de maîtrise d'œuvre est programmé en mai 2013. Les études de conception débuteront au 2^{ème} trimestre 2014, afin de permettre le lancement des travaux à l'été 2016 pour une mise en service de l'établissement restructuré et étendu pour la rentrée de septembre 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve :

- le programme technique détaillé des travaux de l'opération de restructuration et d'extension du collège de Brumath dont la synthèse est jointe en annexe
- le coût définitif des travaux à 10.720.000 € HT (valeur mai 2013)
- le budget de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 16.300.000 € TTC.

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président
Le Premier Vice-Président,



André KLEIN-MOSSER